



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-deuxième session

22-25 février 2011

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises pour information :
statistiques sanitaires**

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires

Note du Secrétaire général

Conformément à la demande que la Commission de statistique a formulée à sa quarante et unième session (voir E/2010/24, chap. I.A), le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires, présenté à la Commission pour information; celle-ci est priée d'en prendre note.

* E/CN.3/2011/1.



Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires

1. À la quarantième session de la Commission de statistique, en février 2009, le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires a déposé un projet de cadre pour les statistiques sanitaires. La Commission de statistique a remercié le Groupe de travail des efforts faits pour élaborer ce cadre et l'a encouragé à lui donner sa forme définitive. La Commission a admis que la création d'un tel cadre était complexe et a demandé instamment au Groupe de travail de s'assurer que cet instrument : a) était d'un usage facile et permettait de désigner des domaines prioritaires; b) favorisait la comparaison entre statistiques sanitaires et indicateurs susceptibles d'être rapprochés d'un pays à l'autre; c) avait une utilité pratique; d) était aligné sur les normes internationales; e) était mis au point en concertation avec toutes les parties intéressées; et f) tenait compte des circonstances propres à chaque pays¹.

2. Le Cadre a été conçu en vue de décrire le contenu des statistiques sanitaires et de mettre en évidence le rapport existant entre le contenu et les sources d'informations sanitaires les plus répandues. Les représentants des pays suivants ont participé à son élaboration : Afrique du Sud, Australie, Brésil, Canada, États-Unis d'Amérique, Norvège et Philippines. La création du Cadre visait à remédier au manque de statistiques sanitaires de base à la disposition des pays et à établir des comparaisons entre pays. Le Cadre assurera une meilleure coordination entre les autorités statistiques nationales et les ministères de la santé. Les fonds recueillis auprès des agences internationales et d'autres donateurs qui financent en grande partie la collecte des données sanitaires pourront ainsi être mis au profit de l'information sanitaire diffusée aux niveaux national et international. Le manque de coordination entre les ministères et les bureaux nationaux de statistique et la part importante des dons dans le financement de la collecte des données sont patents dans le domaine des statistiques sanitaires. Un cadre adapté pourrait également améliorer la façon dont les données sont recueillies, analysées et diffusées, et contribuer à accroître la capacité statistique au niveau national.

3. Le Cadre fournit une structure permettant de définir l'information à collecter, de repérer des lacunes dans les données et de déterminer les cas où l'application des normes internationales s'impose pour collecter une information de qualité. Le Cadre rend notamment plus intelligible le contenu des statistiques sanitaires, indique la nature des liens entre les différents domaines ou à l'intérieur de ceux-ci, permet de définir un système de collecte de données global et cohérent couvrant une large gamme de sujets, de façon à éliminer les systèmes statistiques fragmentaires ou cloisonnés, et aide à circonscrire les domaines qui requièrent une approche novatrice de la collecte de données.

4. Bien que le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires n'ait pu se réunir en entier, un article décrivant le Cadre a été soumis au *Journal of the International Association of Official Statistics* afin qu'il paraisse dans un numéro spécial consacré aux statistiques sanitaires.

5. Le travail sur le Cadre lui-même n'a progressé que lentement mais des membres du Groupe de travail ont participé aux travaux de groupes apparentés, qui

¹ Voir E/2009/24, chap. I.B, décision 40/107.

seront utilisés pour l'élaboration du Cadre. Fait notable, le Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités et l'Initiative de Budapest sur la mesure de l'état de santé ont récemment établi, dans sa version finale, une série de règles sur un point essentiel pour la mesure de l'état général dans différents domaines. Ce travail influencera directement l'élaboration future du Cadre.

6. Tous les pays et organisations internationales intéressés par le sujet et désireux de consacrer du temps à résoudre des problèmes persistants peuvent devenir membres du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires. Il est très important que le Groupe soit équilibré géographiquement et que le niveau de développement des systèmes statistiques soit homogène. Plusieurs membres du Groupe s'en sont retirés et tous les pays n'ont pas trouvé de remplaçant. Au cours de l'année à venir, il importera de s'assurer que les membres actuels maintiennent leur participation et de trouver de nouveaux membres issus de pays anciennement participants ou souhaitant intégrer le Groupe. Les pays intéressés doivent s'adresser à la Présidente du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires² ou à la Direction de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales³. Le travail du Groupe pendant les prochaines années sera grandement facilité par un nombre limité de rencontres effectives. Un appel de fonds sera nécessaire pour couvrir les frais de voyage de certains participants.

7. L'objectif du Groupe est de terminer la mise au point du Cadre. En plus d'élaborer cet instrument, le Groupe mettra en place un mécanisme d'institutionnalisation des statistiques sanitaires qui servira de relais entre le système statistique et les structures agissant dans le domaine de la santé et traitant des données sanitaires, notamment les ministères de la santé, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres institutions du système des Nations Unies. Le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires n'a pas vocation à répéter le travail déjà accompli par d'autres organisations dans le domaine des statistiques sanitaires mais il peut, si nécessaire, prendre de nouvelles initiatives et évaluer les propositions d'autres groupes. Le Groupe soutient le principe d'une responsabilisation élargie étant donné que les pays membres représentent leurs institutions statistiques nationales et que lui-même fait rapport à la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies.

² M^{me} Jennifer Madans, Directrice associée pour les sciences, National Centre for Health Statistics, courriel : jmadans@cdc.gov.

³ M^{me} Keiko Osaki, Chef du Département des statistiques démographiques et sociales, Division de statistique, courriel : osaki@un.org.